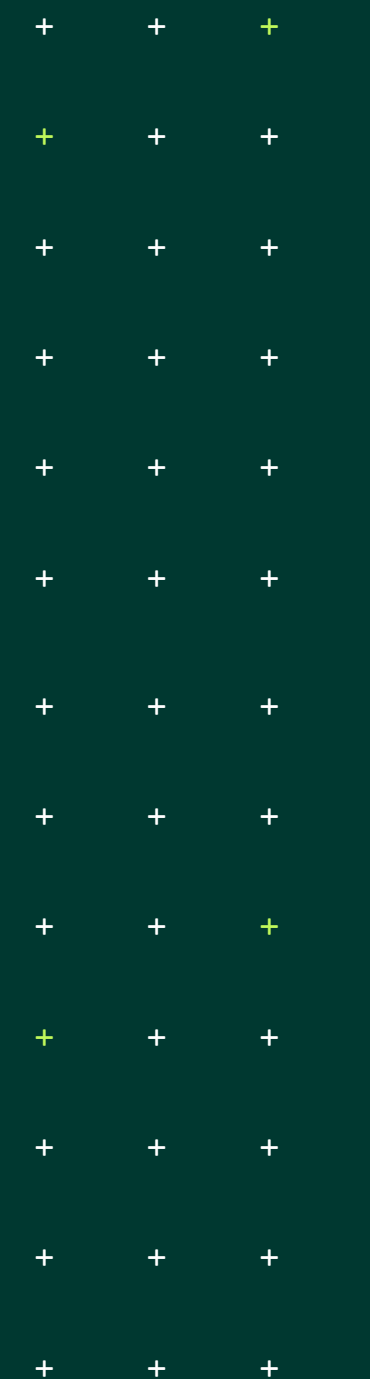


Epargne salariale - PEI/PERECOI

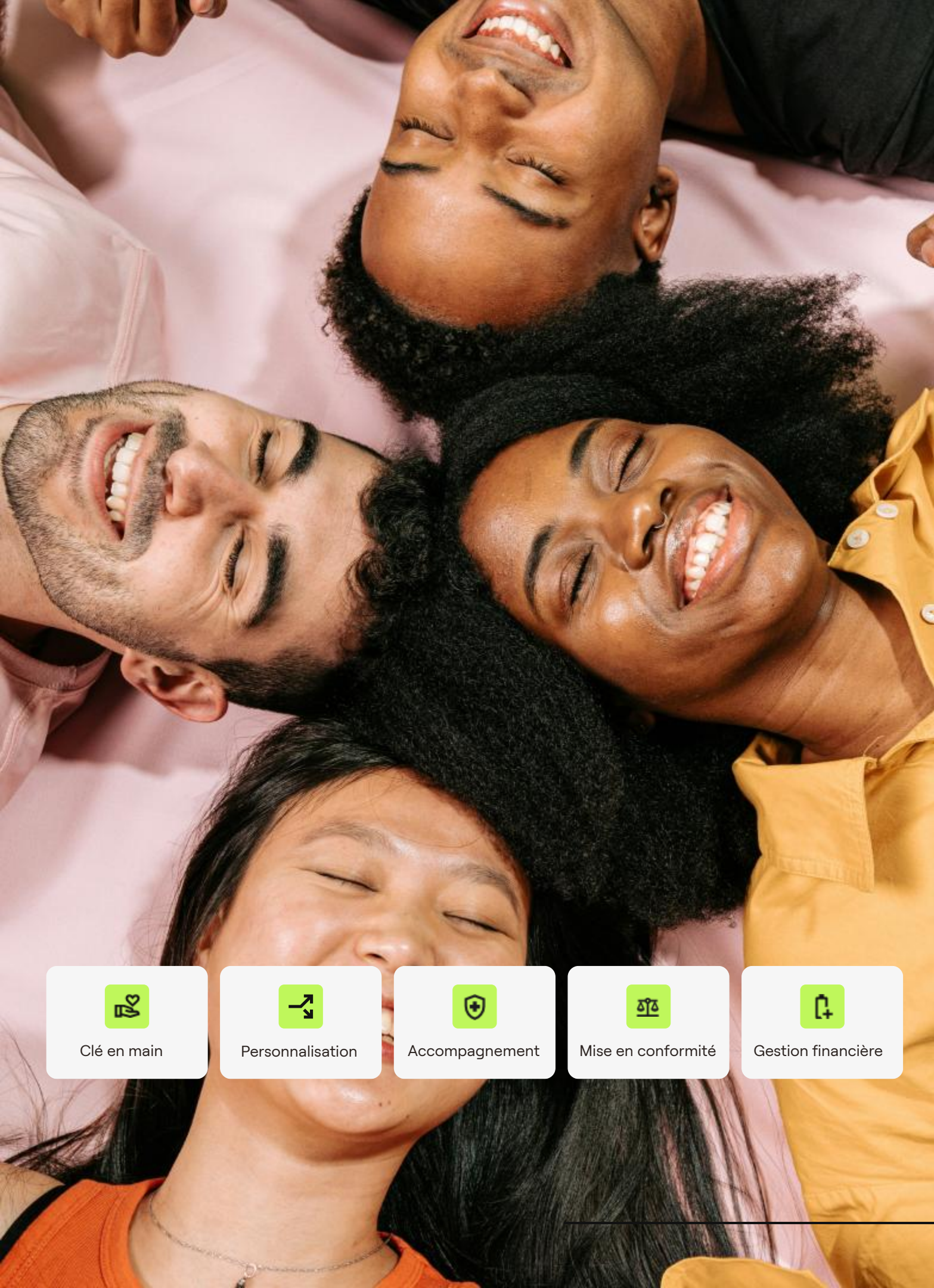
Eres Sélection, L'offre premium et personnalisable

Avec le PEI / PERECOI Eres Sélection, accédez à une offre d'épargne entreprise construite pour répondre à tous les besoins des PRO, TPE et PME.





**Eres,
le meilleur de
l'épargne
salariale.**



Clé en main



Personnalisation



Accompagnement



Mise en conformité



Gestion financière

Simplicité et personnalisation

Simplicité

- **Modalités de signature et de dépôt simplifiées** grâce aux plans interentreprises, gérés par Eres
- Un dispositif conforme en permanence
- Accord de participation intégré

Personnalisation

- Ouverture au choix : PEI ou PERECOI, ou bien PEI et PERECOI avec abondement différencié
- Règles d'abondement variées
- Abondement unilatéral possible, Prime de partage de la valeur (PPV) intégrable,
- Versement des cotisations obligatoires dans le compartiment 3 sur option
- Possibilité de prise en charge des frais
- Période de versement paramétrable

Règles d'abondement différenciantes

4 options d'abondement

- Règle simple : taux et plafond d'abondement
- Règle par tranche de versement
- Règle d'abondement selon l'ancienneté
- Règle d'abondement par type de flux

Avec un taux modulable de 0 à 300% dans la limite du plafond légal (8% PASS pour le PEI et 16% du PASS pour le PERECOI).

Abondement unilatéral pouvant aller jusqu'à 6 000€ sur le PERECOI.

Gestion pilotée à la carte

Une gamme de **profils diversifiés et adaptés** pour optimiser simplement son épargne.

Possibilité d'intégrer un Investissement Socialement Responsable (**ISR**).

Gestion pilotée accessible en PEI et en PERECOI.

Richesse de la gestion financière

Sélection en toute indépendance de sociétés de gestion parmi les plus prestigieuses du marché.

Plus de **60 FCPE** en multigestion, soit la gamme financière la plus large du marché en multigestion et en architecture ouverte.

Enrichissement de la gamme en continu pour vous donner accès aux fonds les plus innovants : Fonds thématiques, labellisés ISR, Private Equity, immobilier, ETF, etc.

FCPE Eres Sélection Partage & Solidaire, le 1er FCPE d'épargne salariale solidaire et labellisé ISR du marché.

FCPE accessibles au choix : Parts P (frais de gestion à la charge du bénéficiaire) **ou** parts H (frais à la charge de l'entreprise) de nos FCPE sur le PEI et le PERECOI.

Services exclusifs

Equipe dédiée chez le teneur de comptes pour accompagner les clients Eres.

Conseil personnalisé lors de vos opérations de transfert et rédaction des accords d'entreprise par les juristes Eres.

Souscription en ligne 100% dématérialisée avec une signature électronique.

Application digitale pour piloter vos campagnes de versements.

Avertissement : Communication à caractère commercial - Placements long terme - Risques de perte en capital Rendements non-garantis - Liquidité limitée - Conditions de déblocage encadrée réglementairement



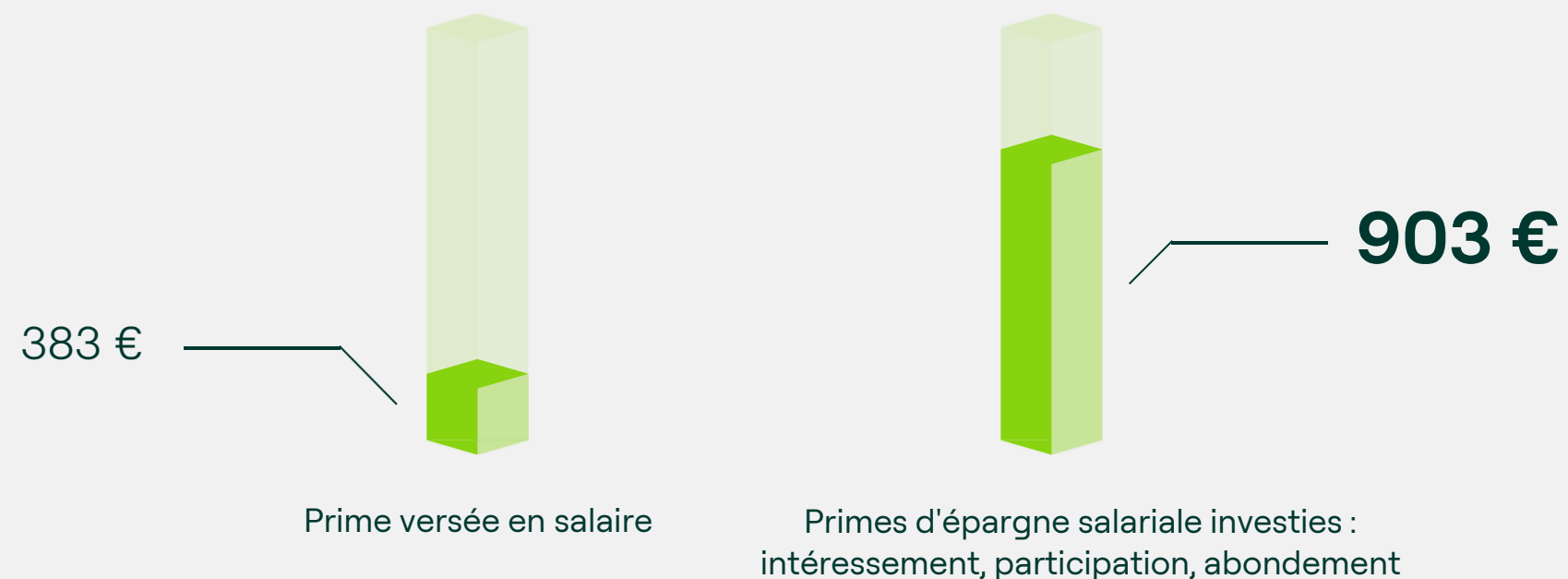
Avertissement : Méthodologies de classement disponibles auprès des organisateurs. La référence à un classement ne préjuge pas des performances futures.



Dans les entreprises de moins de 50 salariés

Efficacité de l'épargne salariale

Montant net touché par le salarié pour un coût entreprise de 1 000€



Hypothèses : salarié (charges patronales 45%, charges salariales 23% y compris CSG-CRDS, TMI 30%)

L'investissement en épargne salariale ou retraite est un placement long terme. Il existe un risque de perte en capital et les rendements ne sont pas garantis. Les conditions de déblocage sont réglementairement limitées. Les performances passées ne présagent pas des performances futures.



Avantages offerts par l'épargne salariale

Profitez d'un cadre fiscal et social exceptionnel pour votre entreprise comme pour vos salariés (exonération de cotisations sociales hors CSG-CRDS, exonération d'IR sur les sommes épargnées, déductibilité de l'IR des versements sur le PERECOI)

Aidez vos salariés à préparer leur retraite

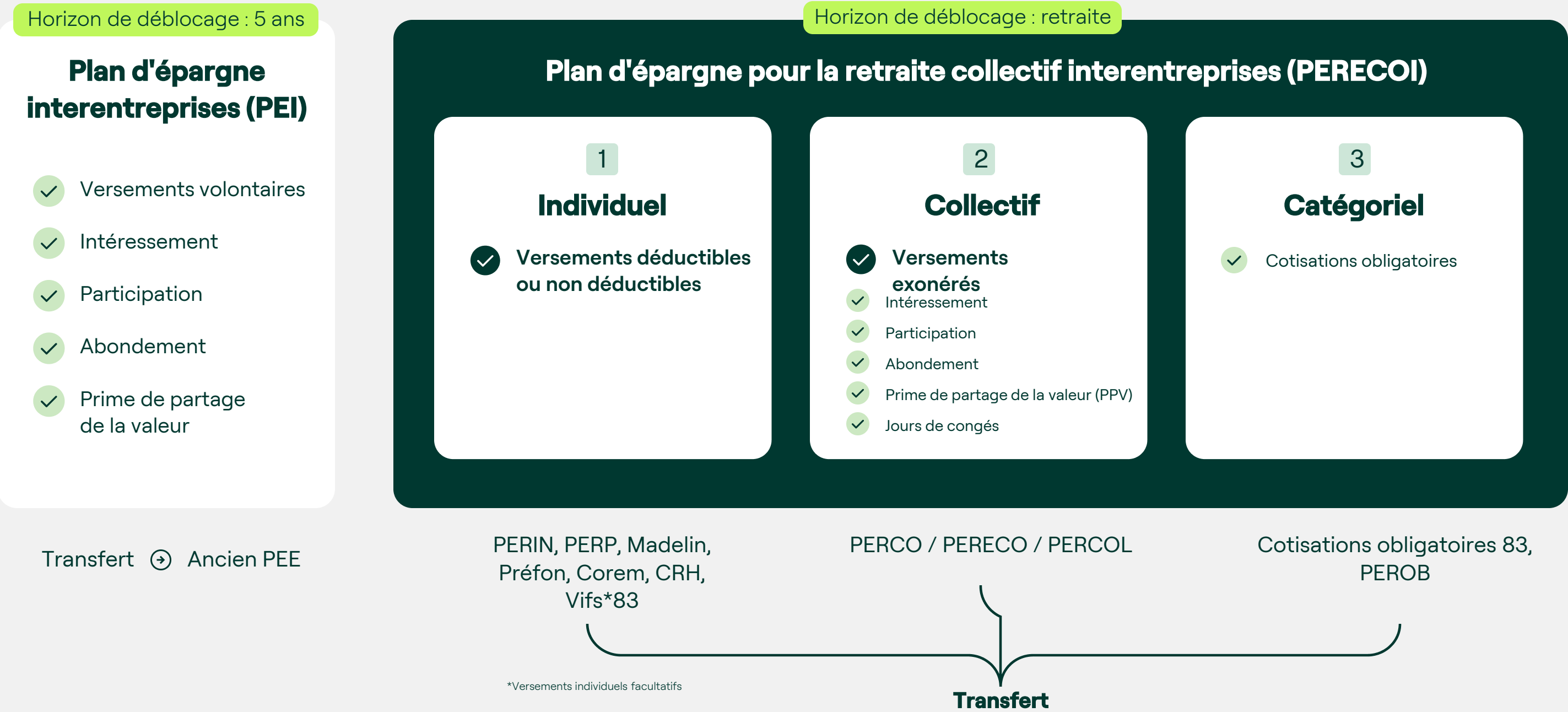
Offrez à vos salariés un véhicule d'investissement simple et peu coûteux

Profitez des dispositifs accessibles à toutes les entreprises ayant au moins un salarié

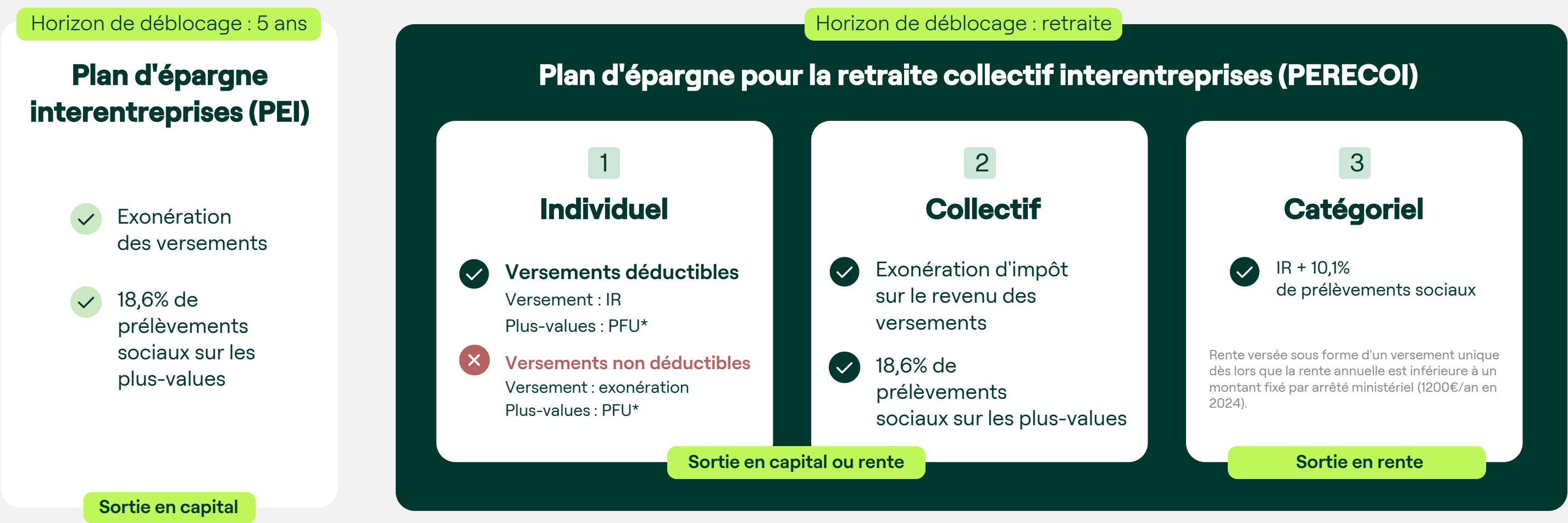


Alimentation et fiscalité.

Alimentation des plans d'épargne



Fiscalité à la sortie des plans d'épargne



*Prélèvement forfaitaire unique



Les cas de déblocage.

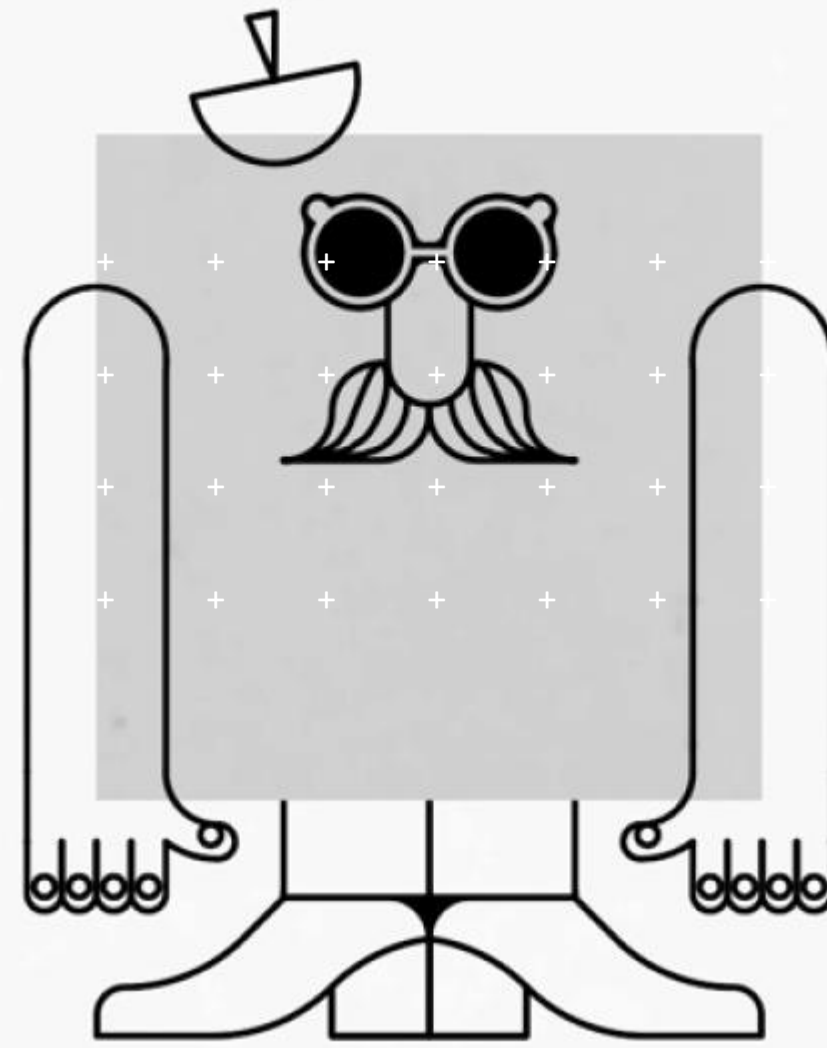
Dérogation au délai de blocage de 5 ans (PEI) ou retraite (PERECOI)

Cas de déblocage anticipés des plans

Cas de déblocages	PEI	PERECOI		
		1	2	3
Cessation du contrat de travail / Cessation de l'activité non salariée	✓			
Mariage ou PACS*	✓			
Acquisition ou construction de la résidence principale*	✓	✓	✓	
Agrandissement de la résidence principale*	✓			
Création ou reprise d'entreprise*	✓			
Divorce, séparation, dissolution du PACS avec garde d'au moins un enfant*	✓			
Naissance ou adoption d'un troisième enfant*	✓			
Violences conjugales	✓			
Décès du bénéficiaire, du conjoint ou du partenaire de PACS**	✓	✓	✓	✓
Invalidité du titulaire, de ses enfants, de son conjoint ou de son partenaire de PACS	✓	✓	✓	✓
Surendettement	✓	✓	✓	✓
Expiration des droits à l'assurance chômage*		✓	✓	✓
Cessation d'activité non salariée du titulaire à la suite d'un jugement de liquidation judiciaire*		✓	✓	✓
Achat d'un véhicule propre*	✓			
Activité de proche aidant	✓			
Rénovation énergétique de la résidence principale*	✓			
Affection grave, le handicap ou la survenue d'un accident d'une particulière gravité chez l'enfant à charge du Titulaire		✓	✓	✓

*La demande doit être formulée dans les 6 mois du fait générateur

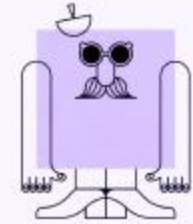
** La demande doit être formulée dans les 6 mois suivant le décès de l'épargnant pour bénéficier du régime favorable d'imposition des plus-values (exonération d'impôt sur le revenu).



Etude
de cas.

Eres Sélection

Etude
de cas



Une entreprise compte deux salariés et a adhéré à l'offre Eres Sélection avec participation intégrée. Elle connaît des résultats croissants depuis plusieurs années et constate que la prime de participation se déclencherait pour un montant de 10 000 €. Elle souhaite verser une prime de participation sur le résultat de l'année précédente. Elle s'interroge aussi sur un moyen d'intéresser et fidéliser les salariés présents.

Notre solution

- Mise en paiement de la participation grâce au formulaire de versement unilatéral lié à l'accord de participation intégré dans l'offre PEI Eres Sélection.
- Mise en place d'un abondement pour l'année en cours et les années futures.
- Pour les années à venir : prime de participation et abondements sur le PEI et le PERECOI.

Montant des primes

10 000 € de prime de participation pour l'année en cours et 300 % d'abondement (soit 8% du PASS sur le PEI et 16% du PASS sur le PERECOI).

Déclaration fiscale et comptable

- L'entreprise n'ayant que 2 salariés, **elle n'est pas assujettie au forfait social**, les primes versées sont donc nettes de toute charge pour l'Entreprise
- L'abondement est une charge de personnel déductible et impacte le résultat sur l'exercice de versement ;
- La participation est déductible comptablement sur l'exercice de calcul (année N) et fiscalement sur l'exercice de versement (année N+1).

Pour les bénéficiaires

Seules les CSG/CRDS sont dues pour les bénéficiaires.



La gamme de fonds.

En gestion libre, vous choisissez vous-même.

Gamme de fonds PEI/PERECOI



Avec l'offre Eres Sélection, vous disposez d'une gamme de fonds en multigestion la plus large du marché :

Gamme financière 100% en architecture ouverte

Fonds monétaire / obligations / actions / fonds profilés

Eres Private Solutions : 1er FCPE multi-entreprises permettant d'investir jusqu'à 50% (maximum réglementaire) sur deux fonds gérés par des spécialistes du Private Equity : Apax by Seven 2 et Eurazeo

Fonds thématiques : Eres Enjeux Technologiques, Eres Santé & Bien-être, Eres Enjeux Futurs, Eres Sélect ISR Environnement

Immobilier : Eres Sélection Immobilier

Gamme 100% ISR :

100% des fonds Eres gestion sont labellisés

Analyse extra-financière

Respect des critères d'Investissement Socialement Responsable (ISR)

Eres Sélection Partage & Solidaire, le 1er FCPE d'épargne salariale solidaire et labellisé ISR du marché.

L'innovation réside dans un mécanisme de partage des frais de gestion perçus par notre société de gestion pour les redistribuer à notre fondation d'entreprise.

Celle-ci se charge ensuite de financer différents projets culturels, éducatifs, entrepreneuriaux, d'insertion professionnelle, ou encore de lutte contre la grande exclusion.

[Découvrir les fonds disponibles](#)

L'investissement en épargne salariale ou retraite est un placement long terme. Il existe un risque de perte en capital et les rendements ne sont pas garantis. Les conditions de déblocage sont réglementairement limitées. Les performances passées ne présagent pas des performances futures.

Avec la gestion pilotée, reposez-vous sur l'expertise d'Eres Gestion

Gestion pilotée PEI

Vous confiez à nos gérants la gestion active de votre épargne en choisissant un profil parmi les **6 profils proposés**.

> Défensif (profil par défaut)

> Tempéré

> Offensif

> ISR & Défensif

> ISR & Tempéré

> ISR & Offensif

La gestion pilotée est gratuite et simple

Gestion évolutive : une fois le profil choisi, les gérants Eres réalisent tous les arbitrages. Vous pouvez mixer gestion piloté et gestion libre.

Simplicité : vous pouvez toujours mettre un terme à la gestion pilotée et transférer vos avoirs vers la gestion libre.

La multigestion réduit les risques* :

L'épargne est répartie sur de nombreux FCPE gérés par une vingtaine de sociétés de gestion sélectionnées, qui sont :

Indépendantes

Spécialistes de leur domaine

Reconnues pour leurs performances

Régulièrement récompensées

L'investissement en épargne salariale ou retraite est un placement long terme. Il existe un risque de perte en capital et les rendements ne sont pas garantis. Les conditions de déblocage sont réglementairement limitées. Les performances passées ne présagent pas des performances futures.

Avec la gestion pilotée, reposez-vous sur l'expertise d'Eres Gestion

Gestion pilotée PERECOI

Gestion pilotée PERECOI

Vous confiez la gestion active de votre épargne en choisissant un profil « horizon retraite » **parmi les 6 profils proposés.**

- | | |
|--|---------------------------|
| ➤ Prudent Horizon Retraite | ➤ Retraite ISR & Défensif |
| ➤ Equilibré Horizon Retraite (profil par défaut) | ➤ Retraite ISR & Tempéré |
| ➤ Dynamique Horizon Retraite | ➤ Retraite ISR & Offensif |

Qu'est-ce que la gestion pilotée retraite ?

La gestion pilotée retraite est un mode de gestion proposant une gestion automatique de votre épargne salariale qui désensibilise les investissements en vue de votre retraite.

Les versements sont systématiquement et automatiquement répartis, selon l'Horizon Retraite choisi (Prudent, Equilibré ou Dynamique), sur les FCPE à gestion flexible.

Sécurisez progressivement votre épargne à l'approche de l'échéance que vous vous êtes fixée.

L'investissement en épargne salariale ou retraite est un placement long terme. Il existe un risque de perte en capital et les rendements ne sont pas garantis. Les conditions de déblocage sont réglementairement limitées. Les performances passées ne présagent pas des performances futures.

A woman with blonde hair in a ponytail, wearing a teal puffer jacket and blue jeans, is walking away from the camera. A young girl with dark hair, wearing a tan puffer jacket and blue jeans, is walking alongside her, looking back over her shoulder with a smile. They are walking through a field of tall, dry grass. In the background, there are rolling hills and mountains under a cloudy sky. A large, bright green rectangular overlay is positioned on the right side of the image, containing the text 'La Tarification'.

La Tarification

Tarification

Frais de mise en place (charge entreprise)

500 € HT pour la mise en place du PEI et PERECOI

Frais de tenue de comptes* HT / an (charge entreprise)

De 1 à 10 bénéficiaires	Forfait** + Par titulaire		
PEI seul	115 €	+	15 €
PERECOI seul (C1 + C2)	130 €	+	17 €
PERECOI seul (C1 + C3)	130 €	+	12 €
PERECOI seul (C1 + C2 + C3)	130 €	+	29 €
PEI + PERECOI (C1 + C2)	165 €	+	20 €
PEI + PERECOI (C1 + C2 +C3)	165 €	+	32 €

De 11 à 200 bénéficiaires	Forfait** + Par titulaire		
PEI seul	75 €	+	19 €
PERECOI seul (C1 + C2)	90 €	+	21 €
PERECOI seul (C1 + C3)	90 €	+	12 €
PERECOI seul (C1 + C2 + C3)	90 €	+	33 €
PEI + PERECOI (C1 + C2)	115 €	+	24 €
PEI + PERECOI (C1 + C2 +C3)	115 €	+	36 €

Principaux frais de tenue de comptes

A la charge de l'entreprise	
Abonnement aux E-services Entreprise	Gratuit
Recherche de document	
récent (- de 1 an, 1 exemplaire)	15 €
ancien (+ de 1 an, 1 exemplaire)	30 €
Frais de régularisation par compte concerné	10 €
Transfert collectif en provenance d'un autre TCCP	Gratuit
Transfert collectif vers un autre TCCP	500 €
Dossier d'accueil à la création du compte du Titulaire	Gratuit
Mise à disposition sur Internet Livret d'épargne salariale	Gratuit

A la charge du bénéficiaire (extrait)	
Adhésion aux E-services	Gratuit
Relevé de compte annule électronique / papier	Gratuit/3€
Opération de versement	Gratuit
Remboursement des sommes disponibles / indisponibles	Gratuit
Arbitrages entre supports	Gratuit

Traitement des campagnes d'intéressement, de participation et de PPV

Calcul	Interrogation	Païement***	Forfait	+	Par titulaire
Amundi ESR	Amundi ESR	Amundi ESR	100 €	+	0,50 €
Entreprise	Amundi ESR	Amundi ESR	Gratuit	+	0,50 €
Entreprise	Entreprise	Entreprise	Gratuit		Gratuit
Traitement retour du choix du titulaire par Amundi ESR					
• Par courrier					0,50 €
• Par internet					Gratuit

Droits d'entrée

5% max des versements effectués (versements volontaires, abondement, intéressement, participation, prime de partage de la valeur (PPV) , transferts de jours, cotisations obligatoires) et investis sur les FCPE.

A la charge de l'entreprise ou des bénéficiaires (au choix de l'entreprise).

Pour plus de détails vous pouvez consulter la documentation générale [ici](#).

L'entreprise prend à sa charge les frais de Tenue de Comptes et de Registre. Les comptes facturés sont ceux ayant détenu des avoirs au cours de l'année écoulée. Les frais par compte des Porteurs de Parts ayant quitté l'Entreprise cessent d'être à la charge de l'Entreprise. Ces frais annuels, hors forfait, incombent dès lors aux Porteurs de Parts concernés, par prélèvement sur leurs avoirs en début d'année civile suivant la date de départ du Titulaire.

*Le forfait individuel par compte est calculé sur le nombre de bénéficiaires ayant un compte actif (c'est-à-dire avec encours à la date de facturation ou ayant mouvementé dans l'année) chez Amundi ESR et non sur la totalité des salariés de l'entreprise.

**Le forfait entreprise est calculé prorata temporis sur l'année d'adhésion.

***Pour la PPV, le paiement des primes en cash devra obligatoirement être fait par l'entreprise.

contact@eres- group.com



Voir les conseillers proches de chez moi

Avertissement : Communication à caractère commercial. Les investissements en épargne salariale ou retraite sont des placements long terme. Il existe des risques de perte en capital et les rendements ne sont pas garantis. La liquidité est limitée et les conditions de déblocage sont réglementairement limitées.

Eres PF, S.A.S immatriculée au RCS Paris sous le n° 484 868 948 sise au 115 rue Réaumur 75002 Paris dont le capital social est de 1 286 208,83€. N° ORIAS (www.orias.fr) 07023020 conseiller en investissements financiers (CIF) et courtier en assurance sous le contrôle de l'ACPR, 4 Place de Budapest CS 92459, 75436 Paris. Membre de l'association professionnelle CNCEF, chambre agréée par l'AMF.

Eres gestion, S.A.S immatriculée au RCS Paris sous le n° 493 504 757 ayant son siège social au 115 rue Réaumur, 75002 Paris dont le capital social est de 1 200 000 €. Eres gestion est agréée en tant que Société de Gestion de Portefeuille par l'Autorité des Marchés Financiers sous le Numéro GP-07000005 depuis le 24/01/2007.

Amundi ESR – Mandataire non exclusif en opérations de banque et en services de paiement et mandataire d'intermédiaire d'assurance – Société anonyme au capital de 24 000 000 euros – RCS Paris 433 221 074 – Siège social : 91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris. Entre-prise d'investissement régie par le code monétaire et financier et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09 Groupama Gan Vie Société Anonyme au capital de 1 371 100



Eres_Selection_20261006

